

Règlement sanitaire international

Titre(s): Règlement sanitaire international : adopté par la Quatrième Assemblée mondiale de la santé en 1951 et amendé par la Huitième, la Neuvième, la Treizième, la Seizième et la Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en 1955, 1956, 1960, 1963 et 1965

Autre(s) responsabilité(s): Organisation mondiale de la santé - Éditeur scientifique

Mention d'édition: Edition annotée 1966

Editeur, producteur: Genève : Organisation Mondiale de la Santé, 1966

Description matérielle: 1 vol. (125 p.-[1] f. dépl.) ; 24 cm

Autre variante du titre: [Règlement sanitaire international. adopté par la 4e Assemblée mondiale de la santé en 1951 et amendé par la 8e, la 9e, la 13e, la 16e et la 18e Assemblée mondiale de la santé en 1955, 1956, 1960, 1963 et 1965.]

Note sur la provenance: Timbre avec l'ancre de la marine : "Bibliothèque des officiers de santé de la marine. Toulon" (BCSSA)

Note sur les bibliographies et les index: Notes bibliogr.

Sujet - Nom commun: Santé publique -- Coopération internationale
Santé publique -- Droit international
Épidémies -- Prévention -- Coopération internationale